

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Veillez noter que tous les avis d'audience de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières («OCRCVM») ainsi que les documents connexes, sont disponibles sur leur site Internet sous la rubrique Mise en application/Avis au public/Audiences ou veuillez vous reporter au lien suivant : <http://www.iiroc.ca>



AVIS DE L'OCRCVM

Avis relatif à la mise en application Audience

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité

Personnes-ressources :

Carmen Crépin
Vice-présidente pour le Québec
514 878-2854
ccrepin@iiroc.ca

Elsa Renzella
Directrice du Contentieux
de la mise en application
416 943-5877
erezella@iiroc.ca

11-0326
Le 17 novembre 2011

AFFAIRE Natalie St-Amant – Sanctions

Avis est donné que l'audience sur les sanctions qui devait procéder du 14 au 18 novembre 2011 a été reportée au :

**Date de l'audience
sur les sanctions :** Le 30 novembre 2011, à 9 h

Lieu : Centre Mont-Royal
2200, rue Mansfield
Montréal (Québec)
Salle Mansfield 5

Pour de plus amples informations, on peut consulter l'avis au public n° 11-0313 publié le 8 novembre 2011, à l'adresse suivante :
<http://docs.iiroc.ca/DisplayDocument.aspx?DocumentID=11F2FF6487B1459493632142AEE90964&Language=fr>



AVIS DE L'OCRCVM

Avis relatif à la mise en application Audience

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité

Personnes-ressources :

Carmen Crépin
Vice-présidente pour le Québec
514 878-2854
ccrepin@iiroc.ca

Elsa Renzella
Directrice du Contentieux
de la mise en application
416 943-5877
erenzella@iiroc.ca

11-0327
Le 17 novembre 2011

AFFAIRE Jean-Luc Beaudoin – Sanctions

Avis est donné que l'audience sur les sanctions qui devait procéder du 14 au 18 novembre 2011 a été reportée au :

**Date de l'audience
sur les sanctions :** Le 30 novembre 2011, à 9 h

Lieu : Centre Mont-Royal
2200, rue Mansfield
Montréal (Québec)
Salle Mansfield 5

Pour de plus amples informations, on peut consulter l'avis au public n° 11-0314 publié le 8 novembre 2011, à l'adresse suivante :
<http://docs.iiroc.ca/DisplayDocument.aspx?DocumentID=D608FE5908C54151BA2CF53EE4C35E5E&Language=fr>

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Patrick Bolduc, courtier en assurance de dommages (inactif) Certificat n° 166759	2011-09-01 (C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Denis Drouin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre M. Carl Hamel, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre	2 décembre 2011 (10h00)	Cour fédérale du Canada située au 300, boul. Jean-Lesage, à Québec	1 chef pour s'être approprié pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (<i>article 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition de la plainte
Marc Charlebois, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 106818	2011-04-03(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre M. Richard Giroux,	13 décembre 2011 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de tenir compte de la limite de ses aptitudes, de ses connaissances et des moyens mis à sa disposition avant d'accepter un mandat (<i>article 17 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut d'avoir une conduite empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité (<i>article 14 du Code de déontologie des représentants en assurance de</i>	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre			<i>dommages);</i> 1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (<i>article 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (n° 9);</i>	
Zaneib Darkaoui, ancien courtier en assurance de dommages des particuliers Certificat n° 141686	2011-02-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre M. Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre	13 décembre 2011 (11h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	2 chefs pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et celles de ses règlements (<i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i> 4 chefs pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i> 14 chefs pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (<i>article 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i> 6 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i> 1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants</i>	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p><i>en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p>	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2011

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Germain Fontaine 112388	(CD00-0872)	François Folot, président André Noreau François Faucher	1 ^{er} décembre 2011 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	audition sur culpabilité
Théogène	(CD00-0883)	Janine Kean,	2 décembre	Commission des	Exercer des activités dans des disciplines	audition sur

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2011

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Francoeur 180982		président Louis L'Espérance, A.V.C. Pierre Décarie	2011 à 9h30	lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	sans détenir le certificat requis.	culpabilité
Mark Boucher (CD00-0877) 154660		François Folot, président	5 décembre 2011 à 9h30 8 décembre 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.	audition sur culpabilité
Valéry Paquin (CD00-0873) Varenes 177018		Janine Kean, président Pierre Décarie André Chicoine, A.V.C.	6 décembre 2011 à 9h30 7 décembre 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.	audition sur culpabilité
Réjean Deschênes 109655	(CD00-0890)	François Folot, président Felice Torre, A.V.A.	9 décembre 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur requête
André Gilbert (CD00-0875) 114523		Sylvain Généreux, président Bernard Gilles Lacroix, A.V.C.	12 décembre 2011 à 9h30 13 décembre 2011 à 9h30 14 décembre	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal	Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Conflits d'intérêts et/ou défaut de	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2011

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Michel Gendron	2011 à 9h30	(Québec) H2Z 1W7	divulguer les liens d'affaires.	
Michel Marcoux 122786	(CD00-0867)	François Folot, président Patrick Haussmann, A.V.C. Shirtaz Dhanji, A.V.A.	12 décembre 2011 à 9h30 13 décembre 2011 à 9h30 14 décembre 2011 à 9h30 15 décembre 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	audition sur culpabilité
Louis Robert 129060	(CD00-0853)	Jean-Marc Clément, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	16 décembre 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	audition sur culpabilité
Robert Carrier 106166	(CD00-0723)	François Folot, président André Noreau Pierre Masson, A.V.A.	20 décembre 2011 à 9h00 21 décembre 2011 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	audition sur sanction
Marc Beaudoin 101474	(CD00-0765)	Janine Kean, président Alain Côté, A.V.C. Bruno Therrien	20 décembre 2011 à 10h00	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Transaction non dans l'intérêt de	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2011

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>l'investisseur.</p> <p>Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.</p> <p>Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.</p>	